

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE OFFRE EDUCATIVE 2026 -2027 ET CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS DES COLLEGES A PARTIR DU MOIS DE JUIN !

### Nouveau calendrier : articulation de la campagne d'appels à projets et du choix des actions thématiques dites « clé en main » :

Comme vous le savez, le Département a engagé une réflexion de refonte de son programme d'actions éducatives en mobilisant les services du Département et douze collèges volontaires qui ont expérimenté, durant cette année scolaire 2025-2026, de nouvelles modalités d'inscription à l'offre éducative départementale en direction des collégiens et une nouvelle temporalité.

Après une phase de concertation avec l'ensemble des 12 collèges, il est apparu que l'entrée par les appels à projets était la plus sollicitée et la plus pertinente au regard des besoins des établissements.

Ainsi, il a été proposé dans le cadre de cette refonte de :

- lors de la campagne d'appels à projets, les 12 collèges expérimentateurs ont déposé un dossier unique dont la première partie concernait le dépôt du projet et la demande de subvention associée. La seconde partie du même dossier concernait le choix des actions thématiques dites "clé en main" à y associer en argumentant le pourquoi de leur choix, sa pertinence au regard du projet et la cohérence que le choix de ces actions allait apporter au projet et à son rayonnement sur l'établissement. Était en jeu également la question de s'adresser à un maximum d'élèves dans un souci d'élargissement du public touché.
- Les collèges expérimentateurs ont dû prioriser une et une seule des thématiques suivantes :
  - "Arts et Culture"
  - "Prévention et citoyenneté"
  - "Orientation"
- Ils ont ciblé un sujet précis (améliorer le climat scolaire, développer le sens critique, travailler un argumentaire, découvrir des métiers, enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves...);
- La présentation de leur projet s'est achevée en sollicitant plusieurs actions du programme éducatif pour compléter, enrichir, élargir, consolider et conforter le sujet travaillé avec les élèves.  
Tout en veillant à intégrer, à la demande du Département, une dimension sur l'égalité filles-garçons et/ou sur l'environnement et le développement durable, dans l'ensemble du projet déposé.

Les collèges ont été accompagnés pas à pas par l'équipe du service de coordination des actions éducatives qui les a conseillés dans le choix des actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour compléter leur programmation.

Ce fonctionnement devait ainsi permettre une mise en cohérence des actions du programme avec les projets développés dans les collèges, une concertation de l'ensemble de l'équipe éducative et une démarche unique.

L'ensemble des collèges a adhéré et valide la démarche considérant qu'elle porte effectivement le bon format pour éviter le consumérisme et contribuer à structurer et à servir la dynamique collective de l'établissement. La réflexion et la construction d'un projet commun invitent les professeurs à réfléchir et à construire ensemble des objectifs rassemblés autour d'une même thématique.

La synthèse de ce constat a été formulée ainsi par une enseignante du collège Jean-Claude Chabanne à Pontoise : "le nouveau modèle d'offre éducative oblige à s'inscrire dans une logique d'établissement et non plus uniquement de classe(s). Cela permet, à partir d'une thématique donnée, de tisser des liens entre le projet noyau et les différentes actions éducatives complémentaires qui viennent prolonger en quelque sorte l'état d'esprit du projet noyau pour rayonner sur l'ensemble des cohortes de différents niveaux de l'établissement. Il y a une réelle cohérence de l'ensemble qui permet de mettre en lumière les objectifs prioritaires du projet d'établissement."

Cette réflexion engagée et cette expérimentation, vous en avez entendu parler car cela fait deux ans que nous le partageons avec vous lors de notre matinée de rentrée du mois de septembre. Evaluée tout au long de sa mise en œuvre, avec les collègues, cette expérimentation livre un bilan positif qui permet d'envisager sa généralisation à la rentrée scolaire 2026-2027.

- **Dates de la campagne d'inscription des collèges pour l'année scolaire 2026-2027 : Lundi 1er juin au samedi 11 juillet 2026**

Chaque collège aura donc la possibilité de déposer un seul et unique projet à l'appui d'une thématique au choix et de solliciter une subvention départementale qui pourra aller, comme de coutume, jusqu'à 3 000 € par collège. En lien avec le règlement de l'AAP et de ses critères d'éligibilité tels que : obligation d'un partenariat extérieur, le projet doit « toucher » au minimum 50 élèves & être porté par au moins 3 professeurs référents, au moins 10 % du budget global du projet doivent être apporté par le collège lui-même, ... le règlement ne changera pas et sera évidemment bientôt en ligne.

Lorsque ce projet sera finalisé, chaque collège pourra y associer son choix d'actions thématiques ; choix qui devra être motivé au regard du projet. Le choix des actions devra servir le projet, le compléter, le prolonger, l'enrichir, ...

Pour que le samedi 11 juillet nous puissions avoir reçu 1 projet pour chaque collège associé à son choix d'actions.

Idéalement, tout le programme départemental aura trouvé son public et l'ensemble des inscriptions seront closes avant les congés d'été.

Comme l'année passée, nous instruirons la partie projet de chaque collège à l'été afin de pouvoir mener nos commissions, présidée par nos élèves, au tout début du mois de septembre (cela vous garantira à nouveau un versement de la subvention avant les congés de Noël). Dès que la commission sera passée, nous commencerons les arbitrages autour des actions afin de pouvoir là encore pour donner les réponses bien plus tôt. Les réunions de lancement auront également lieu plus tôt, seront plus étalées, et si nous réussissons notre pari, les actions pourraient démarrer bien plus tôt également dans les collèges. Dès octobre ou au moins novembre.

Nous pourrions étaler davantage les plannings et nous donner collectivement plus de respiration.

Et si jamais, comme cela arrive parfois, toutes les actions n'avaient pas trouvé leur public, il serait encore temps de relancer les équipes en septembre.

### **Droits d'écriture : 4 x PERDIR + Ref AE - ticketing "Athéna FORMS" :**

Vous avez reçu un mail vous invitant à nous identifier un référent des actions éducatives. C'est ici qu'il prend tout son sens.

Pourquoi ?

La connexion collective et l'entité collège n'existent donc pas sous Athéna, comme dit.

Vous vous connecterez à l'appui d'identifiants individuels.

Cela implique donc des droits d'accès et d'écriture restreints.

Pour l'accès à la communauté des actions éducatives + à l'application Athéna Forms (formulaires et tickets)

Ont donc accès à ces dernières : les chefs d'établissements, leurs adjoints, les SG, les DACS, les secrétariats de direction et nos fameux référents AE que vous êtes en train de désigner.

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps ! Vous avez jusqu'au 4 mai pour nous répondre. Si pas de réponse, les droits seront ouverts au personnel de dir + sec uniquement

Nous ferons une mise à jour de ces référents une fois chaque année

**Ce qu'il est important de bien comprendre c'est que comme chacun a un espace personnel : celui qui démarre la saisie doit aller au bout.**